DLP 19-4-63 209504

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION de BORDEAUX (Tél. 92-26-94)
(GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Chemin d'Artigues, CENON (Gironde)
C. C. P. : BORDEAUX 6707-65

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 3I d'Avril 1963 — 1963-9

AVERTISSEMENTS

I - ARBRES FRUITIERS -

Hoplocampes des Poires : Les observations effectuées dans plusieurs vergers montrent que le dépôt des pontes est très irrégulier. Néanmoins, dans les vergers atteints en I962, des attaques risquent de se produire.

Actuellement les éclosions sont très proches. Nous conseillons, dès à présent, l'application d'un insecticide en commençant par les variétés défleuries. Bien mouiller les organes floraux.

II - VIGNE -

Black-Rot : Le relèvement de la température a permis l'évolution rapide de la vigne. Pour les cépages les plus précoces et dans les situations les mieux exposées le débourrement est même bien avancé.

D'autre part, les périthèces de Black-Rot sont à maturité depuis déjà vingt jours et plusieurs projections d'Ascospores ont été observées avant même que les bourgeons ne soient ouverts.

Les premières contaminations pourront donc se produire dès le début de la pousse.

En conséquence, il serait utile de protéger dès à présent les vignes bien débourrées se trouvant près des parcelles incultes ou dans la zone contaminée l'an dernier.

Les attaques graves comme celles de fin mai début juin I962 ne seront évitées que par l'application de traitements précoces.

INFORMATIONS

Coupe-bourgeons : Contre ces ravageurs qui détruisent les bourgeons au moment du débourrement, on peut utiliser une spécialité à base de D.D.T., H.C.H. ou de Parathion etc...

III - COLZA -

Méligèthes et Charançons des siliques : Dans les cultures de Colza où les insectes ont fait leur apparition depuis quelques jours, il y a lieu de prévoir un traitement insecticide, en observant les prescriptions relatives à la protection des Abeilles.

Bordeaux, le I7 avril 1963

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

P 95

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant: L. BOUYX